

Avignon, le **23 JUIL. 2019**

**Objet : Dossier Loi sur l'Eau** amélioration des écoulements de la Gironde et de la Courtebotte au niveau de la RD 976 sur la Commune d 'Orange 84 100.

La répartition entre les maitres d'ouvrage est la suivante :

- La partie du projet qui borde la voie départementale 976 et le ponceau de la Gironde est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental 84
- La dérivation partielle de la Courtebotte est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'ASA de la Meyne.

#### **ATTESTATION**

Conformément à l'article R 214-43 du code de l'environnement , le Conseil départemental de Vaucluse mandate l'ASA de la Meyne demeurant au 209-211 Rue Saint-Clément 84 100 Orange, pour déposer auprès de la DDT 84 le dossier loi sur l'eau rédigé par le bureau d'études RCI situé au 4 Rue de la Bergerie à Alès 30100 concernant l'affaire citée en objet .

**Le Directeur des Interventions  
Et de la Sécurité Routière**

**Jérôme FONTAINE**

## ATTESTATION

Je soussigné Guy GRAS , Président de l' ASA de la Meyne , établissement Public administratif dont le siège se trouve au 209-211 Rue Saint-Clément 84100 Orange,

- autorisons le bureau d'études RCI situé au 4 Rue de la Bergerie à Alès 30100 à déposer notre dossier loi sur l'eau auprès de la DDT 84.

Dossier lié à notre projet d'amélioration des écoulements au niveau de la jonction des mayres de la Gironde et de la Courtebotte (RD976) à Orange.



Le Président

Guy GRAS

PO : le Directeur

Ch. BALUFIN